

Le dispensaire des samaritains de Genève

Autor(en): **Méroz, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **16 (1908)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

reliés par des tuyaux en caoutchouc respectivement à la bouche et aux narines des sujets, et bouchent hermétiquement ces trois orifices. Dans les cylindres courent des pistons que l'on actionne à la main, comme une pompe de bicyclette, à la cadence des mouvements respiratoires: on chasse ainsi par un coup de piston l'oxygène contenu dans le 1^{er} cylindre dans les poumons de l'asphyxié, tandis qu'au moyen du second piston on aspire les gaz délétères accumulés dans la cage thoracique.

Cet appareil dont la manutention est excessivement simple a tout d'abord été essayé sur des lapins auxquels on avait administré suffisamment de morphine et d'éther pour les mettre en état de mort apparente. Sans intervention, ces lapins pouvaient être considérés comme régulièrement morts. Or, au moyen de l'ap-

pareil Poë, ces lapins ont été « complètement ressuscités » en six minutes! On a, de même, ramené à la vie un chien asphyxié pendant quarante minutes au moyen de gaz acétylène, et ne donnant plus signe de vie. Il paraît même que pour dégriser un ivrogne ivre-mort, quelques coups de piston suffisent.

Ces expériences curieuses permettent d'augurer de bons résultats quand on appliquera le procédé à ranimer les noyés ou autres asphyxiés,..... mais il faudra avoir sous la main un appareil de Poë; comme celui-ci fera sans doute défaut au moment opportun, contentons-nous — en attendant sa vulgarisation — de bien savoir faire la respiration artificielle par la compression thoracique et de nous exercer aux tractions rythmiques de la langue.

D^r M^l.

Le dispensaire des samaritains de Genève

Dans toutes les régions de la Suisse s'ouvrent des cours de Samaritains ayant pour but de propager la connaissance des premiers secours en cas d'accident. Ces cours ont également pour mission de former un personnel que la Croix-Rouge utiliserait en cas de conflagration sur notre territoire.

Malheureusement, malgré toute la perfection de ces divers enseignements, les élèves ainsi formés ont encore beaucoup à apprendre. Il leur manque forcément cette pratique du malade, ces mille riens que peut procurer seule une longue expérience acquise par des soins réels auprès de véritables blessés.

C'est pourquoi, sans doute, nos dirigeants semblent placer toutes leurs espérances en les gardes-malades professionnelles.

Toutefois, s'il n'est pas possible aux Sociétés de Samaritains de former un personnel aussi expérimenté que celui des écoles d'infirmières, elles peuvent néanmoins perfectionner leur enseignement par la création de dispensaires.

Dans cet ordre d'idées, l'exemple fourni par la Société des Samaritains de Genève est à retenir. Une de ses principales branches d'activité est son dispensaire de soins gratuits pour blessés indigents, justiciables d'un traitement de petite chirurgie.

Une salle spacieuse, pourvue d'un matériel modeste mais suffisant, est réservée à ce service au local de la Société, rue du Prince 5. Tous les jours, de 4 à 5 heures, quelques dames samaritaines, sous la direction d'un membre du conseil médical de la Société, prodiguent des soins aux blessés qui viennent nombreux à la

consultation. Les Samaritaines sont d'abord aides-infirmières puis deviennent infirmières. Elles doivent venir pendant huit à quinze jours consécutivement; de cette façon elles peuvent suivre les cas qui tous, inutile de le dire, fournissent au professeur l'occasion d'utiles enseignements, d'autant plus précieux que la pratique vient illustrer la théorie.

Les cas graves sont évidemment — j'allais dire « malheureusement » — peu nombreux dans un service de ce genre et l'on ne sort guère des coupures, plaies contuses, foulures, abcès, panaris, ulcères variqueux, etc.... Les fractures sont déjà une aubaine rare; mais il ne faut pas trop demander.

Le dispensaire n'est pas qu'un mode d'enseignement, il est encore bienfaisant

pour une foule de malheureux, car depuis sa fondation en 1894, soit pendant une période de 14 années, le dispensaire des Samaritains de Genève a soigné plus de 3000 blessés indigents, ce qui ne nécessita pas moins de 22,000 consultations et interventions gratuites.

Certes, un rouage semblable ne fonctionne pas sans occasionner de grosses dépenses, mais les ressources qui se trouvent à Genève, à grand peine il est vrai, peuvent exister dans d'autres cantons, et il n'est pas dit que lorsque la Direction de la Croix-Rouge aura constaté les résultats obtenus par les dispensaires, elle ne les subventionnera pas au même titre que les cours, les exercices en campagne et.... les écoles de gardes-malades.

A. Méroz, Genève.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Poste de secours de la Croix-Rouge genevoise au Salève. La section genevoise de la Croix-Rouge suisse (Messieurs) informe le public, et spécialement les amateurs de sport montagnard, qu'elle a préparé trois postes de secours sur le Salève; soit: à Monnetier, chez M. Vidonne, propriétaire de l'Hôtel des Alpes, un brancard pliant, des attelles en bois et en métal malléable, des gouttières pour fractures de jambes et de bras, des bandes de gaze et de la ouate, etc.

A la Croix sur Monnetier, ainsi qu'à l'auberge de la Croisette des boîtes avec objets de pansements: bandes, gaze hydrophile, etc.

Ces objets étant la propriété de la section des Messieurs de la Croix-Rouge et coûtant fort cher devront être ménagés autant que possible, afin de pouvoir durer quelques années. Les personnes qui pourraient être appelées à s'en servir, devront indiquer dans un carnet déposé à cet effet, le nom de la personne se-

courue, le lieu et la date de l'accident, puis signer lisiblement en indiquant leur adresse.

Genève, Société des samaritains. 125 élèves samaritains et samaritaines suivent actuellement le cours que la Société des samaritains de Genève organise chaque hiver à l'aula de l'Ecole d'Horlogerie. Quatre médecins, membres du Conseil médical de la Société, se sont répartis cet enseignement. M. le D^r L. Weber vient de terminer une série de six séances sur l'anatomie et la physiologie et malgré l'aridité du sujet a su captiver d'une façon toute particulière son auditoire. Actuellement M. le D^r R. Dunant développe avec sa compétence habituelle le chapitre très important des soins à donner aux blessés en cas d'urgence. M. le D^r Machard complétera cet enseignement théorique par la démonstration pratique des bandages et appareils, et le cours se terminera par quelques séances sur l'hygiène des malades que M. le D^r Thomas a bien voulu promettre.